

**Site Natura 2000  
FR9400619 "Campo dell'Oro"  
(zone spéciale de conservation - ZSC)**

Relevé de décisions de la réunion du comité de pilotage local du  
mercredi 15 décembre 2021 en Mairie d'Ajaccio

Cette réunion du comité de pilotage local (COFIL) du site Natura 2000 de Campo dell'Oro se déroule sous la présidence de Monsieur Pierre LARREY, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud.

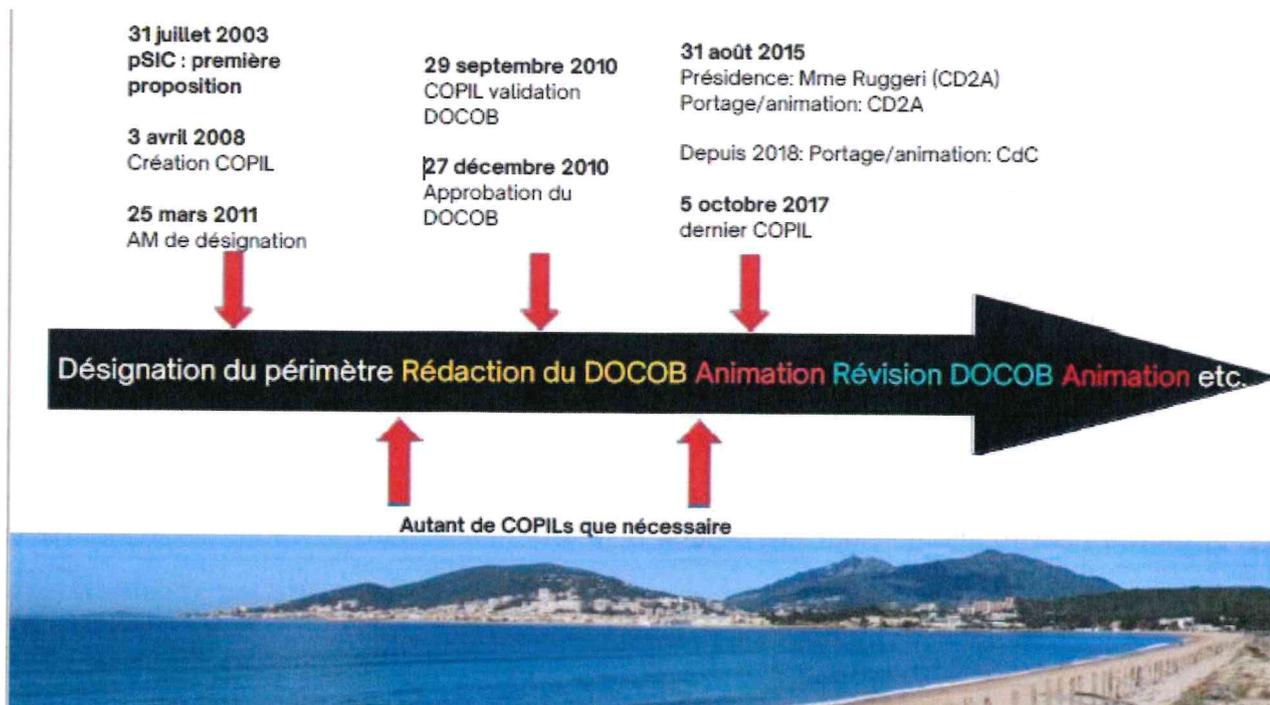
Etaient présents: voir feuille de présence en pièce-jointe n°1

□ Élection de la Présidence du Comité de pilotage et de la structure porteuse de la mise en œuvre du Document d'objectifs (vote uniquement des élus):

Après un rapide tour de table, Mme ZLOTYKAMIEN fait un rappel réglementaire du fonctionnement et du rôle de la présidence d'un COFIL portée par un élu, *intuitu personae*.

La structure porteuse est quant à elle, portée par une collectivité (à défaut par l'État). Elle précise que l'animation peut être assurée soit en régie par la structure porteuse ou bien être externalisée.

Elle fait ensuite un bref rappel sur l'historique du site concerné, (cf le graphe ci-dessous). Le dernier comité de pilotage s'est tenu en octobre 2017 ; une fréquence plus resserrée des comités de pilotage serait nécessaire pour un meilleur suivi du site Natura 2000.



Suite à ces généralités, les membres élus du comité de pilotage prennent les décisions suivantes :

- **Madame Caroline CORTICCHIATO** (adjointe au maire d'Ajaccio, chargée de la transition écologique, de la gestion du patrimoine paysager et des plages, de l'élaboration du plan durable de la ville et de la qualité de l'air et de l'eau) absente excusée, mais représentée, **est désignée présidente du comité de pilotage.**
- Monsieur DI ROSA excuse l'absence d'un élu de **la Collectivité de Corse**, mais indique que celle-ci se porte candidate comme **structure porteuse et animatrice du site**. Cette candidature est également validée par les membres élus du comité de pilotage.

□ Proposition de mise à jour de l'arrêté préfectoral de composition du Comité de pilotage du site

Mme VINCENTI présente les principales modifications proposées pour mettre à jour l'arrêté de composition du COPIL de 2008, à savoir :

- des évolutions institutionnelles récentes :
  - disparition des deux conseils départementaux et création de la CdC
  - création de la DREAL, DMLC, DDT, et de l'OFB
- ajout/remplacement d'acteurs locaux : M. Bernard RECORBET, ornithologue, en remplacement de M. Gilles BONACCORSI.

Les membres du COPIL valident en l'état ces propositions.

□ Bilan global d'animation du document d'objectifs et perspectives pour le prochain cycle 2022-2024 ( pour plus de détails, se reporter aux supports de présentation disponibles à l'adresse suivante : <http://corse.n2000.fr/actualites/comites-de-pilotage-des-sites-natura-2000-d-ajaccio-campo-dell-oro-et-capo-di-feno>)

M.BIANCUCCI présente les principales actions menées sur le site de Campo dell'Oro par la structure animatrice et notamment, l'action réalisée l'an passé, en partenariat avec l'Office français de la biodiversité et le Conservatoire du littoral concernant la protection du petit Gravelot.

M.RECORBET intervient et fait part de ses inquiétudes à propos des promeneurs et des chiens non tenus en laisse à l'origine de dérangements qui mettent en péril l'espèce. Il précise que cette espèce est en voie de disparition car aucun couple n'a pu se reproduire cette année sur le site, alors que 2 à 3 couples pouvaient se reproduire au début des années 2000. Si aucune protection pérenne n'est mise en place, le combat risque d'être « perdu d'avance ».

M.ROMANI indique que de nouvelles mesures sont effectivement à prendre et qu'un dispositif de mise en défens est envisagé.

Monsieur LARREY rappelle que dans le cas où les mesures de mise en défens et de pédagogie ne suffisent plus, un outil réglementaire tel que la prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope peut être une solution adaptée.

Le CPIE d'Ajaccio fait ensuite une présentation de ses actions dans le cadre de l'appel à projet « Allez l'escargot, Aio Lumacchi » visant la protection et le suivi de l'Escargot de Corse. Le CPIE souligne que si ces actions ont été encadrées par des scientifiques, elles ont également pu être menées grâce au soutien important des bénévoles.

Sont présentés les résultats des campagnes de comptages réalisées, de l'expérimentation d'un élevage en milieu naturel avec la mise en place d'un mésocosme, des difficultés rencontrées et l'adaptation du projet, notamment pour lutter contre l'invasion des fourmis.

Au total, 103 juvéniles ont été récupérés vivants. Par ailleurs, plusieurs actions de communication et d'éducation à l'environnement ont été organisées, notamment dans le cadre de la fête de la science en novembre dernier.

M. RECORBET félicite le CPIE d'Ajaccio pour l'ensemble de son travail et en particulier pour avoir réalisé des actions concrètes favorables à l'espèce. Il s'inscrit dans cette volonté de développer le mésocosme, mais insiste sur la nécessité de travailler sur des élevages hors-sol et d'aller au-delà de l'élevage, pour prévoir rapidement des relâchers sur le site Natura 2000 de Campo Dell'Oro et sur d'autres sites, car l'espèce est toujours en danger critique d'extinction.

Mme VINCENTI expose la démarche en cours de reconduction du PNA Helix de Corse, lequel a reçu un avis favorable du Conseil national de la protection de la nature (CNP).

Compte tenu du risque élevé d'extinction de cette espèce, uniquement présente sur le site du Ricanto, l'objectif est de poursuivre le renforcement de la population, la réintroduction de l'espèce sur ce site, mais aussi sur d'autres.

M. BIANCUCCI poursuit ensuite la présentation de l'ensemble des actions menées sur le site.

Mme PIAZZA indique que concernant la linaire jaune, des suivis avaient été menés de 2016 à 2018 par le Conservatoire botanique de Corse, en partenariat avec la CdC. Cette espèce a bénéficié des aménagements et de la réhabilitation du site. Elle demande si un nouveau suivi est prévu, au regard de l'évolution du milieu (fermeture du milieu).

M. DI ROSA confirme que cette action de suivi sera reprogrammée.

M. RECORBET présente les résultats des observations qu'il a réalisées concernant l'œdicnème criard : il a pu observer la présence de 2 à 3 couples nicheurs qui fréquentent l'enceinte aéroportuaire et les terrains du conservatoire du littoral situés à l'embouchure de la Gravona. Il s'agit d'une espèce très sensible au dérangement, de ce fait, le confinement a eu un effet positif. Il souligne l'enjeu de conservation pour cette espèce.

M. BERQUIER indique que l'Observatoire des insectes et des invertébrés de Corse (OCIC) de l'OEC a mis en place un réseau de suivi des papillons de jour et des insectes pollinisateurs afin de disposer d'analyses au niveau régional et d'un suivi des tendances. Dans ce cadre, il propose de former, dès l'an prochain, un agent de la CdC à la mise en œuvre de ce protocole, pendant 1 an.

Le COPIL accueille favorablement cette proposition et l'intégrera au futur programme d'animation.

Le bilan faisant apparaître que la majorité des fiches actions du DOCOB ayant été réalisées ou sont en cours, Mme VINCENTI propose pour le nouveau cycle d'animation, d'engager une révision du DOCOB. Les membres du COPIL sont favorables à cette proposition.

Monsieur LARREY questionne la DREAL sur le calendrier de révision d'un DOCOB. La DREAL précise qu'il faut prévoir en moyenne 12 mois pour sa réalisation, à compter du démarrage de la révision.

M. DI ROSA rappelle que le DOCOB avait été rédigé par le Conservatoire du littoral et demande si celui-ci serait intéressé pour réaliser sa révision.

Mme SISCO répond que le Conservatoire du littoral n'est plus aujourd'hui en capacité d'assurer la révision du DOCOB en régie, mais est tout à fait disposé à collaborer à sa révision. Elle précise que le Conservatoire est très favorable à la révision de ce DOCOB, car il est nécessaire de tenir compte de l'évolution du site, suite à la réalisation des travaux de restauration et d'aménagement. De nouvelles problématiques seront également à intégrer, comme celle de la dynamique de la végétation, notamment par rapport à l'escargot de Corse, mais également la question de l'impact du changement climatique et de la montée des eaux. Par ailleurs il est à noter que le plan de gestion du Conservatoire du littoral vaut DOCOB. La révision de celui-ci devra donc intégrer également les évolutions du plan de gestion du CDL.

Mme VINCENTI indique que l'une des priorités d'actions pour 2022 sera donc la rédaction d'un cahier des charges pour engager la révision du DOCOB.

Il est également proposé la mise en place d'un groupe de travail, afin de mener une réflexion sur les techniques de nettoyage des plages, en collaboration avec la CdC, la Ville d'Ajaccio, la DMLC et la DDT, en lien avec le site Natura 2000 de Capo di Fenò. Une démarche a été initiée par la DDT, avec de multiples outils techniques (analyse des plages ajacciennes, protocole d'intervention, charte des bonnes pratiques à destination des socioprofessionnels, affiches et visuels à faire retravailler par des scolaires ...) qui sont disponibles et qu'il convient de décliner et d'appliquer à Ajaccio. Le travail doit se faire dès début 2022 pour préparer la saison estivale 2022.

M.BIANCUCCI procède ensuite à la diffusion d'un film montrant une vue aérienne de la globalité du site de Campo Dell'Oro .

L'ordre du jour étant épuisé, M.LARREY remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

PJ :

1. Feuille d'émargement
2. Arrêté préfectoral modificatif de composition du comité de pilotage du site
3. Bilan/état d'avancement des actions
4. les supports de présentation sont disponibles à l'adresse ci-dessous :  
<http://corse.n2000.fr/actualites/comites-de-pilotage-des-sites-natura-2000-d-ajaccio-campo-dell-oro-et-capo-di-feno>

Le secrétaire général



Pierre LARREY

## LISTE DES DESTINATAIRES

(membres du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR9400619 « Camp dell'Oro »)

### **Élus, représentant les collectivités territoriales ou leurs représentants :**

- le Président du conseil exécutif de Corse
- le Président de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien
- le Maire d'Ajaccio
- le Maire de Bastelicaccia
- le Maire Grossetto-Prugna

### **Services de l'État ou leurs représentants :**

- le Préfet de la Corse-du-Sud
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse
- le Directeur départemental des territoires de la Corse du Sud
- le Délégué de la Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est en Corse

### **Représentants des établissements publics ou leurs représentants :**

- le Délégué régional de l'office français de la biodiversité
- le Directeur de l'office de l'environnement de la Corse
- le Directeur de l'agence du tourisme de la Corse
- le Délégué régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

### **Usagers et socioprofessionnels ou leurs représentants :**

- le Président de la chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud
- le Président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud
- le Directeur de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte,
- le Président de la fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud,

### **Experts associés au titre des Sciences de la Vie, de la Terre et de la valorisation pédagogique :**

- Madame Laetitia Hugot, Directrice du Conservatoire botanique national de Corse
- Madame Christine Natali, Directrice du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) d'Ajaccio
- Monsieur Guilhan PARADIS, botaniste,
- Monsieur Bernard RECORBET, ornithologue

